

Envoi du dossier

Hôtel du Département
10, rue des Saints Pères
77010 Melun cedex

Contact téléphonique ou courriel

Direction de l'eau et de l'environnement
Sous direction de l'eau
Équipe départementale d'assistance technique à l'entretien des rivières - EDATER
Tél 01 64 14 76 43
Fax 01 64 14 76 65
Courriel : sde@cg77.fr

**Composition du dossier
de demande de subvention pour travaux
d'aménagement des cours d'eau**

- . Prévention contre les inondations
- . Reconquête des milieux aquatiques
- . Renaturation, décloisonnement

REMARQUES PRELIMINAIRES

Le dossier doit être porté par un maître d'ouvrage public

- Commune ;
- Syndicat ;
- Communauté de communes ou d'agglomération.

Demande de subvention en 2 étapes

1. Pour les études préalables

- Assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- Levés topographiques ;
- Études géotechniques ;
- Études hydrauliques ;
- Maîtrise d'œuvre - partie conception (AVP/PRO/ACT) ;
- Dossier "loi sur l'eau" ;
- Dossier de D.I.G. en cas d'intervention en domaine privé ;
- Dépenses de reprographie et d'avis d'insertion.

2. Pour les travaux

- Maîtrise d'œuvre partie exécution (VISA, DET, AOR) ;
- Travaux ;
- Essais de réception ;
- Événuel constat d'huissier.

Le Département se réserve le droit

- De ne faire qu'une seule inscription regroupant les deux parties de l'opération **sauf** dans le cas d'études importantes ;
- D'autoriser par dérogation et au cas par cas, le maître d'ouvrage à réaliser des travaux dans l'urgence avant l'attribution de la subvention. Cette dérogation ne constitue pas un engagement sur son attribution mais permet le maintien des droits ;
- De refuser les demandes systématiques de dérogation.

Obligations envers les services du Conseil général

- Invitation aux réunions de chantier ;
- Transmission du compte-rendu de chantier.

LE DOSSIER

A. Pièces administratives pour la demande de subvention au Conseil général

1. Demande signée du représentant du maître d'ouvrage indiquant

- L'objet du projet ;
- Son coût prévisionnel global ;
- La date prévisionnelle du début des travaux ;
- La demande de la subvention ;
- Si nécessaire, une demande de dérogation pour les études ou travaux préalables.

2. Délibération du maître d'ouvrage approuvant le projet

- Adoption des travaux envisagés et leurs montants ;
- Sollicitation des aides du Département sous forme de subvention ;
- Désignation et montant des prestations du maître d'œuvre et/ou de l'assistant maître d'ouvrage.

3. Note administrative complémentaire

- Plan prévisionnel de financement de l'opération
 - . Indiquer la répartition entre les différents partenaires.
- Calendrier prévisionnel de l'opération : mission du maître d'œuvre et travaux.
- Si rattachement à un contrat de bassin ou autre, fournir :
 - . Les références ;
 - . Son positionnement dans l'échéancier ;
 - . Le montant prévu au contrat.
- Avant le lancement des travaux
 - . Achèvement des acquisitions foncières avec plan cadastral et plan parcellaire ;
 - . Autorisation pour les servitudes éventuelles ;
 - . État d'avancement des procédures légales pour toutes interventions en domaine privé et dans le cadre de dossier soumis à déclaration ou autorisation ;

B. Pièces techniques pour la demande de subvention au Conseil général

1. Présentation des opérations de travaux

- Présentation de la collectivité
 - . Communes concernées en cas de syndicat ;
 - . Compétence dans le domaine concerné ;
 - . Personnel en place : garde rivière.
- Justification du projet
 - . À travers la nature des problèmes à résoudre et son positionnement dans le programme hiérarchisé établi lors de l'étude sur le bassin versant ;
 - . Localisation des travaux ;
 - . Liens éventuels avec d'autres travaux.
- Résultats des études préalables
 - . Plan topographique ;
 - . Études hydrauliques.
- Milieu naturel
 - . Présentation du milieu concerné : masse d'eau, débits d'étiage et de crue... ;
 - . Qualité actuelle de l'eau ;
 - . Objectif de qualité, retour au bon état.

2. Note technique

- Justification précise des travaux
 - . Les problèmes rencontrés ;
 - . Les enjeux en termes d'inondation, de reconquête des milieux... ;
 - . Les améliorations attendues ;
 - . Un reportage photographique de la situation actuelle.
- Choix techniques retenus
 - . Descriptions des solutions techniques ;
 - . Justification technique ;
 - . Références des solutions proposées : photographies, résultats d'analyses... tout particulièrement en cas de renaturation.
- Les contraintes de réalisation des travaux

3. Pièces complémentaires

- L'échéancier de l'ensemble de l'opération
 - . Distinction des différentes phases ;
 - . Précision des périodes particulières d'intervention.
- Les plans
 - . Plan de localisation : 1/25 000, 1/5 000, 1/1 000 ;
 - . Plan de masse et de coupe des équipements prévus ;
 - . Profil hydraulique.
- Le devis estimatif détaillé des travaux en incluant tous les frais connexes
 - . Des frais de publicité, d'études préalables, d'établissement des servitudes... ;
 - . Des travaux ;
 - . De maîtrise d'œuvre.